

Un extrait du livre "Mugabe, Robert Gabriel « Souillure » or not « Souillure » ?" sur l'avocat blanc, David Coltart, un des premiers dirigeants du parti d'opposition, le MDC de Morgan Tsvangirai - Edition L'Harmattan

« Aussi, le MDC qui se forge en 1999 est-il sur la même ligne que le syndicat ZCTU qui déclarait en 1990, au moment du lancement du plan d'ajustement structurel : « *La stratégie du gouvernement consistant à suspendre les espoirs de la population aux politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale, aux investissements étrangers, aux privatisations, et à la libéralisation des échanges ignore les effets dévastateurs de ces politiques sur les travailleurs du monde entier et condamne des secteurs entiers de la société au chômage permanent, au désespoir et à l'insécurité économique. Elle brade en outre l'économie aux étrangers et laisse la nation économiquement impuissante et sans contrôle économique de son futur.* »¹

Pas sûr, car si l'on trouve dans sa première direction des syndicalistes, on croise aussi une fine équipe de Blancs comme Eddie Cross, Roy Bennett ou l'avocat défenseur des droits de l'homme, David Coltart.

Des Blancs sans passé, sans mémoire, toujours prêts à brandir l'étendard de la liberté, de la liberté économique, de la liberté politique. Des justes.

Prenez David Coltart, défenseur des droits de l'homme "certifié" conforme par tous les médias. « *Sénateur, dirigeant de l'opposition, militant des droits de l'homme, David Coltart souligne la gravité de la situation et évoque des pistes de sortie de crise.* » Ça, c'est dans *L'humanité* du 27 juin 2008. « *David Coltart, député et défenseur de longue date des droits de l'homme* », dans une résolution de l'Union interparlementaire. « *Le sénateur David Coltart, avocat des droits de l'Homme, explique à France 24.* » Là, la source se cite elle-même. « *David Coltart, avocat spécialisé dans les droits de l'homme et membre de l'exécutif provisoire du MDC* », dans une dépêche de l'Agence France-Presse en janvier 2000. Et si l'on cherche en version originale "Human rights lawyer" associé à Coltart, on croule sous les citations. Les droits de l'homme et David Coltart vont de paire.

L'avocat David Coltart, qui prend rapidement le poste de responsable des affaires juridiques du MDC, est donc quelqu'un qui en impose. Sa biographie "officielle" sur son site Internet² indique qu'il est né en 1957. On y apprend également qu'il est délicat : il aime un peu le rugby, joue au squash, au golf et au cricket. C'est chic. On y découvre sa gentille femme, Jennifer Reine, avec qui il a eu quatre beaux enfants.

Et ses diplômes ! Et ces conférences ! Ces nombreuses conférences données de par le monde sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur les droits de l'homme au Zimbabwe, et plus particulièrement sur le non-respect des droits de l'homme au Zimbabwe pendant ces 27 dernières années. Ça tombe bien, ça coïncide pile avec la durée du régime de Mugabe.

Et tous ces voyages ! Invité à la Westminster Foundation, invité à l'International Republican Institute, invité du gouvernement américain en 1988, invité du gouvernement britannique en 1992, et ré-invité du gouvernement américain en 1992. On se pâme, une invitation permanente au respect Monsieur David Coltart.

Mais sa biographie, qui commence étrangement sur l'année 2008, façon curriculum vitæ, est longue, très longue, très très longue. La difficile jeunesse de David, on la trouve tout en bas, tout à fait en bas. Et si on a le courage de la lire jusqu'en bas sa biographie, on comprend mieux pourquoi, car il a souffert, le jeune David quand d'autres croquaient la vie à pleines dents. Lui, le pauvre David, sa jeunesse ce fut : « *1975-1978, conscrit dans la BSAP.* » À tout juste 21 ans, et déjà enrôlé dans la BSAP !

Qu'est-ce encore que cette BSAP ? Eh oui, ne pas confondre BSAC, la compagnie d'affaires créée par Cecil Rhodes, avec la BSAP, la British South Africa Police, qui en était la police, et qui devint au fil du temps l'appellation officielle de la police rhodésienne. Nous connaissons déjà les Selous Scout et

¹ Cité par Brian Raftopoulos, chercheur à l'institut d'études du développement/Université du Zimbabwe, dans "De l'émancipation du mouvement syndical à l'affirmation du MDC" dans le dossier N° 81 Mars 2001 de la revue Politique africaine, intitulé "Zimbabwe : l'alternance ou le chaos"

² <http://davidcoltart.com>

leurs exploits dans les camps de réfugiés au Mozambique, on a apprécié quelques hauts faits d'armes de l'armée rhodésienne, alors bienvenue dans le monde de la police de Rhodésie, la fameuse BSAP.

D'abord la guerre. Lancée en 1966, elle monta en intensité après la déclaration d'indépendance de Ian Smith et prit de l'ampleur quand Mugabe et Nkomo réorganisèrent les armées de la Zanu et de la Zapu à partir de 1974. Le gouvernement rhodésien instaura la conscription obligatoire, pour les jeunes et pour les réservistes. En 1977, la durée du "Service militaire obligatoire" passa de 18 mois à deux ans. Toujours en 1977, ont été créées les "Opérations conjointes", les "ComOps" mêlant l'armée et la police. La BSAP a alors officiellement participé à des opérations avec l'armée. Au fil du temps, la BSAP fut de plus en plus, sinon totalement, impliquée dans la lutte contre la guérilla et notamment sa "Special Branch".

Enrôlé dans la BSAP, certes, mais il en a eu de la chance le jeune Coltart. Il l'a dit lui-même dans une interview à la journaliste zimbabwéenne Benhilda Chanetsa du *Zimbabwe Standard*, qui lui a tiré le portrait en 2001 : « *J'étais dans les zones "chaudes" du Matabeleland et de Masvingo, mais j'ai été chanceux - grâce à Dieu - je n'ai jamais été engagé dans aucun contact avec la guérilla.* »³ Bien plus que chanceux David Coltart, car pour une fois que Dieu s'occupe de quelqu'un dans ce pays, ça tombe sur lui ! Sauf que...sauf que.

Avec tout le respect que l'on doit à un défenseur des droits de l'homme, en relisant sa biographie, il y a tout de même quelque chose qui chiffonne l'esprit. Comment quelqu'un qui fut "conscrit", c'est-à-dire enrôlé de force, a-t-il pu passer trois ans dans la police, alors que la période maximum d'enrôlement n'a jamais été, à aucun moment, supérieure à deux ans. Conscrit de 1975 à 1978, comme c'est écrit sur sa biographie "officielle" sur son site "officiel", cela fait au minimum trois années de service. Petit problème puisque le service national ne dépassait pas deux ans.

Nous avons donc demandé à David Coltart comment était-ce possible qu'il ait effectué trois ans dans la BSAP en étant un simple "conscrit" ? Sa réponse : « *Je devais faire le service national mais j'ai décidé à 17 ans de m'engager pour un contrat de trois ans. C'était en partie pour être sûr d'aller dans la police et non dans l'armée (en tant que conscrit, l'on n'avait pas le choix des armes) mais aussi en partie pour apprendre le droit comme je voulais être juriste.* »⁴

Ça change tout. Pas "conscrit" monsieur Coltart, mais "engagé volontaire" ! Ça commence mal pour un défenseur des droits de l'homme et ça donne une légère courbe à la colonne vertébrale de sa biographie qui semblait bien rectiligne, solidement insérée dans le fourreau des droits de l'homme. Engagé volontaire dans la police du régime rhodésien de Ian Smith en 1975, un bon début pour les études de droits ! David Coltart s'est engagé exactement en septembre 1975 et a quitté cette chère BSAP le 30 janvier 1978.

Drôle de choix pour un ardent défenseur des droits de l'homme qui ne peut en aucun cas plaider l'ignorance. David Coltart fut l'un des principaux rédacteurs du rapport sur la guerre du Matabeleland "*Briser le silence*", où il est écrit que les atrocités commises en Rhodésie ont été très « *bien documentées* », notamment dans deux rapports, *The Man in the Middle*, sorti en mai 1975 et *The Civil War in Rhodesia*, publié en août 1976. *The Man in the Middle*, sorti en mai 1975, avait-il échappé à la vigilance du jeune Coltart qui s'engagera dans la police rhodésienne cinq mois plus tard ?

Le 1^{er} juillet 1975, deux mois avant que M. Coltart s'enrôle volontairement dans la BSAP pour avoir « *le choix des armes* », cette police politique avait tiré dans la foule dans le quartier noir de Highfield à Salisbury pour disperser une réunion du Conseil exécutif de l'ANC. Bilan: treize morts. Les blessés, personne n'a compté. Ne lisait-il pas les journaux le jeune David Coltart ? Ignorait-il tout des vilaines choses qui se passaient dans son pays ?

Ignore-t-il, une fois dans l'action, un autre retentissant rapport "Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia"⁵, publié début 1976, et rédigé par ses futurs collègues avocats étrangers pour le

³ Zimbabwe Standard : "Personality Profile - David Coltart" par Benhilda Chanetsa; published Sun 8-Apr-2001

⁴ Réponse à un questionnaire envoyé par email

"De: "David Coltart (website)" <david@davidcoltart.com>

Objet: RE: MESSAGE SENT TO YOU VIA YOUR WEBSITE..!

Date: 9 septembre 2008 22:03:27 GMT+02:00

À: 'René-Jacques LIQUE'" etc.

⁵ Commission Internationale des Juristes de Genève : "Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia" ; Ed CIIR, 1 Cambridge Terrace, London - Mars 1976

compte de la Commission Internationale des Juristes de Genève, lui qui s'est engagé dans la BSAP « aussi en partie pour apprendre le droit » ? Ou était-il l'idiot du village à qui l'on cachait tout ? Peut-être, car quand on lit la suite de son portrait dans le *Zimbabwe Standard*, il déclare sans gêne que c'est l'un de ses camarades qui lui racontait les atrocités commises à cette période. Comme ces personnes tuées aux environs de 16 heures alors que le couvre-feu ne commençait qu'à 18 heures, précise-t-il. Ce dut être terrible d'entendre le récit de telles injustices pour un jeune homme engagé volontaire.

Et elle en avait du travail à l'époque, la BSAP, pour faire respecter ces couvre-feux. Comme celui-ci par exemple, imposé dans la zone protégée de Marante ⁶ :

« À compter de ce jour, le 20 janvier 1978, les restrictions suivantes sont imposées à vous et à toute la zone protégée y compris le marché :

1 Un couvre-feu est en vigueur pour les hommes de la tombée de la nuit jusqu'à midi.

2 Un couvre-feu est en vigueur pour le bétail, bœufs, chèvres et moutons, de la tombée de la nuit jusqu'à midi.

3 Aucun véhicule, ni les bicyclettes, ni les cars, ne peut circuler dans la zone tribale de Marante ou dans la zone commerciale africaine.

4 Aucune personne ne pourra aller sur ou à côté d'un monticule de terre sous peine d'être tué.

5 Tous les chiens doivent être attachés 24 heures sur 24 sous peine d'être tués.

6 Le bétail (bœufs, chèvres et moutons) ne peut être conduit que par des adultes après 12h.

7 Aucun jeune de moins de 16 ans n'est autorisé à sortir du village africain à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit sous peine d'être tué.

8 Toutes les écoles seront fermées.

9 Tous les commerces et les meuneries doivent être fermés. »

Eh oui, on ne chômait pas dans la BSAP. Ce genre de couvre-feu s'appelait "punition collective", légale et imposée dans les zones dites "protégées". Ces zones ont été créées à partir de 1974 dans le cadre de l'opération Hurricane, placée sous commandement conjoint armée-police. D'abord la création d'un "cordon sanitaire", une zone de "no man's land" sur 20 kilomètres bordant les frontières. On déplace les populations et on les parque dans des "villages consolidés", histoire d'empêcher tout contact avec les rebelles. Et ce n'est pas une dizaine de villageois que l'on déplace, c'est en masse : 46 960 par exemple, déplacés et parqués dans la "zone protégée" de Chiweshe, en juillet 1974. Parqués dans 21 villages. On y contrôlait tout, jusqu'aux quantités de nourriture consommées pour être sûr que les insurgés ne soient pas approvisionnés en denrées. Interdiction d'emporter de l'eau et de la nourriture avec soi en allant travailler au champ. Plus sage. Le ramadan sans le vouloir.

Au total 750 000 Africains ont été déplacés de force dans ces "villages protégés". Et même bien protégés, sur des terrains entièrement déboisés pour avoir une vue bien dégagée sur l'horizon afin de surveiller l'approche éventuelle des rebelles. Bien protégés, mais au confort minimum, comme le souligna un médecin dans le *Rhodesia Herald* du 8 septembre 1974 : « Il n'y a ni eau, ni sanitaire, ni abris ni piquets pour ceux qui veulent construire les huttes dont ils ont besoin. (...) c'est comme si l'on avait attrapé des animaux dans un champ pour les replacer dans un autre. » Un peu dur, le docteur... « des animaux » !

Et puis les "punitions collectives", comme celle citée précédemment, avec couvre-feu, quand le villageois se montrait d'humeur revêche. Même les poules et les chèvres devaient être aux ordres. C'était ça aussi le mode de vie à la rhodésienne pour les populations africaines.

Elle en avait du travail, la BSAP, à tel point qu'en septembre 1977, le gouvernement offrit une prime mensuelle de 100 dollars rhodésiens pour les engagés volontaires comme David Coltart qui acceptaient de rempiler un an de plus. Et elle recrutait à tour de bras : 30 000 réservistes ou engagés volontaires dans ses rangs, pour appuyer les 9 000 policiers titulaires.

Rien vu, rien su, le jeune David Coltart. D'ailleurs il l'a dit : « grâce à Dieu, je n'ai jamais été engagé dans aucun contact avec la guérilla. » Cela aussi nous a interpellé : comment le "patrol officer" qu'il fut, officier de police donc, a-t-il pu ne jamais être en contact avec la guérilla alors qu'il était en poste dans les zones les plus troublées du pays, le Matabeleland, Masvingo et le Mashonaland ?

On lui a aussi posé la question, en lui rappelant ses propos au *Zimbabwe Standard*. Sa réponse : « En disant cela, je voulais dire que je n'ai jamais été impliqué dans un combat armé avec la guérilla. »

⁶ Cité par J K Cilliers, Counter-insurgency in Rhodesia

C'est bien, la mémoire revient petit à petit. De « *jamais en contact avec la guérilla* », on en arrive à « *jamais été impliqué dans un combat* » avec la guérilla. Dieu ne peut pas tout faire.

Et c'est vrai qu'il a eu de la chance monsieur Coltart, car sur le site des anciens de la BSAP, à la page "tombés au champ d'honneur", pour la seule période de 1975 à 1978 pendant laquelle il fut engagé dans la police, on peut dénombrer plus de 120 policiers tués en service, dont pas mal de "patrol officer". Un vrai chanceux David : 120 collègues flics tués en service, et lui, à peine croisé un guérillero !

Au fait, que faisait-il exactement dans la BSAP monsieur Coltart ? On lui a demandé aussi : affecté aux « *enquêtes criminelles* », nous a-t-il dit. Ça tombait bien pour un jeune apprenti en droit de l'homme. Ah les enquêtes criminelles, un vaste domaine, "investigation of crime", à deux pas du monde du renseignement ! D'ailleurs il en faisait du renseignement M. Coltart. Avez-vous été actif dans les opérations conjointes armée-police ? Réponse de l'intéressé : « *Pas plus que dans la collecte de renseignements ou des investigations criminelles* ». On l'aura compris, David Coltart ne faisait pas la circulation à la sortie des écoles. Dans "*Le Drame rhodésien*", Roland Pichon pourra écrire en parlant du régime quelque peu policier de Rhodésie : « *Son arme, et non la moindre, sera sa police secrète, le C. I. D. (Criminal Investigation Department). Smith se vantera d'avoir un espion dans tous les villages africains.* »

Mais que faisait-elle en réalité la BSAP puisque David Coltart a parfois des problèmes de mémoire ? Le rapport de la Commission Internationale des Juristes de Genève en donne des exemples précis. Dans les villages protégés d'abord : c'était un officier de police qui avait autorité sur tout et qui pouvait décider des punitions collectives, ou individuelle, des détentions, avec ou sans jugement.

Mais maintenir l'ordre, cela occasionne forcément quelques pertes, quelques morts. Des morts, pour cause de non respect du couvre-feu : beaucoup d'innocents furent tués ainsi tout simplement parce qu'ils rentraient tard chez eux en provenance des champs ou qu'ils allaient visiter des voisins. Ou froidement, comme ça, comme Cosmas Chiwandire, 18 ans, et son petit frère Kudakwashe, 9 ans, tués au barrage de Shopo dans la zone protégée de Chiweshe, comme l'a rapporté la Commission des Juristes. Raconté aussi dans *The Man in the Middle*, le rapport de la Commission Justice et Paix que David Coltart n'avait pas eu le temps de lire avant de s'engager. Des morts encore, comme l'instituteur Makaya, tué parce qu'il alla boire un verre chez un copain, le 19 juillet 1975, raconté dans le *National Observer*. Dommage que le jeune David Coltart n'ait pas lu les journaux à l'époque. Il aurait su que l'instituteur Makala, en rentrant chez lui avec sa femme, enceinte de 8 mois, était tombé sur un barrage, qu'il prit peur et qu'il courut. Sa femme aussi. Touchée au ventre, elle survécut. Pas Makala. Tellement de bavures que cela entraîna un débat au Parlement, le 31 juillet 1975, un mois avant que le jeune David Coltart ne s'engage comme volontaire pour se plonger dans les droits de l'homme. Réponse du ministre de la Défense, P. K. Van der Byl, aux députés : « *Plus il y aura de gens qui ne respectent pas le couvre-feu qui seront tués, et mieux ça sera.* »⁷

Petit coup d'œil sur la "Special Branch", une unité de la BSAP formée spécialement pour lutter contre les "terroristes". Une unité d'élite, experte en torture. Normal, c'est à elle que l'armée confiait ses prisonniers. Les interrogatoires se faisaient dans les commissariats ou dans des camps spécifiques, des "fermes-prison". Et parfois avec l'aide d'agents sud-africains comme le colonel Eugène De Kock, l'ancien chef de l'unité anti-terroriste sud-africaine. Des méthodes ignobles, comme cet interrogatoire d'une jeune femme africaine, le 14 décembre 1973, qui répondait obstinément qu'elle ne savait rien. Pas grave, pour la faire parler deux flics sud-africains tranchèrent la gorge de son bébé qu'elle portait dans le dos. L'affaire se sut. La sanction ? Terrible, dure, à la juste mesure de leur crime : les deux égorgeurs furent accompagnés sous escorte en Afrique du Sud.⁸ La BSAP ne transigeait pas avec la morale !

Dommage encore que le jeune David Coltart n'ait vraiment pas eu le temps de lire les journaux avant de s'engager dans la BSAP. Il aurait pu se plonger dans le *Rhodesia Herald* du 2 avril 1974, dans lequel la Commission Justice et Paix, à laquelle Coltart adhérerait une fois Mugabe au pouvoir, lança un appel « *urgent* » pour demander au ministre de la Justice de créer une commission d'enquête sur les

⁷ Cité par J K Cilliers, *Counter-insurgency in Rhodesia*, p. 17

⁸ *Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia* - page 79

« accusations généralisées de brutalité commises par les membres de la police et de l'armée à l'encontre des civils africains. »⁹ Mais quand on est jeune, la presse, quel ennui, même pour un futur avocat !

Pas le temps de lire la presse, mais en tant que bon chrétien, peut-être une oreille attentive à l'appel de tout le gotha de la religion locale, signé le 21 août 1974 par pas moins de 500 dignitaires chrétiens qui s'alarmaient d'avoir reçu « depuis 18 mois de nombreux rapports sur des agressions commises contre des personnes innocentes par les responsables des investigations au sein des forces de sécurité dans le nord-est » ?¹⁰ Ça tombait bien, les curés parlaient justement du service "investigation" dans le quel sera intégré le jeune Coltart. Non, sans doute pas au courant non plus, le jeune fougueux Coltart qui ne pensait qu'au droit et partit faire ses classes dans la police.

Encore dommage, car les religieux donnaient quelques détails sur ces méthodes d'investigation : bastonnades sur le corps et le visage, décharges électriques, et même des exemples précis, comme ce fermier Tawandirwa, torturé à l'électricité avec ses deux filles et ses deux fils, dans la région des Monts Darwin, par un officier "blanc" et deux supplétifs noirs de la BSAP. Ou comme Monica Deka, encore du côté des Monts Darwin, frappée à coups de pied, battue à la tête, enchaînée et secouée à coup de décharges électriques, avec ses deux filles, en août 1974, toujours par un officier "blanc" de la BSAP, mais cette fois avec un seul supplétif africain.¹¹

Des pages entières de cas de tortures, qui, quand elles portaient leur fruit, conduisaient directement à la potence. En avril 1975, le gouvernement interdit à la presse d'annoncer les exécutions pour ne pas saper le moral de la population. Car les condamnations à mort pleuvaient à l'époque où le jeune David Coltart entra dans la BSAP. Et comme nous ne sommes plus en 1975 et que la loi nous autorise, en voici quelques exemples : 15 septembre 1973, deux hommes pendus pour possession d'armes et pose de mines. 15 décembre 1973, pendu le sieur Guvamatanga, un responsable du Frolizi, accusé du meurtre d'un fermier, ce qu'il a toujours nié. Torturé pour le faire avouer mais la cour rejeta ce détail. 19 mars 1973, pendus les deux Africains Gumborinnotaya et Subanda, en compagnie du métis Robinson, tous militants du Frolizi, accusés du meurtre d'un réserviste. Ils avaient plaidé coupables de détention d'armes mais pas du meurtre. Pendus quand même. Pendu le jeune Dube, le 1^{er} mars 1974, pour avoir fait le coup de feu contre les forces de sécurité. Pendu aussi le sieur Nyati, le même jour, à Bulawayo, comme treize autres pendus en une seule fournée, le 21 décembre 1973, ou cinq autres encore, pendus le ..., et d'autres toujours, pendus le ..., juste avant untel, après XY, ou en même temps que ce jeune homme anonyme de 18 ans, pendu le 30 août 1974. Car on pendait aussi sans trop se soucier du nom des accusés.¹²

Quand David Coltart s'engage en 1975, la Rhodésie est en pleine guerre. Une guerre dure, violente, abjecte. Impossible de plaider l'ignorance. En pleine guerre, au point de faire appel à la lie des armées du monde entier. S'il était sorti un peu en ville, le jeune Coltart aurait pu aller prendre un verre chez "Roger le Français", dans le quartier chic d'Avondale à Salisbury. Il aurait pu fraterniser avec quelques "affreux", comme Patrice Olivier, le Belge, Toumi l'Antillais, un ancien du Congo, les "paumés" de Cotonou qui venaient de rater un coup d'État au Bénin, Laviola, un ancien du 2^e R.E.P. français, tendance Front national, tous mercenaires venus en renfort de l'armée rhodésienne. Ils l'auraient peut-être invité à visiter le camp de Cramborne du 1^{er} régiment de la Light Infantry, juste derrière l'aéroport, où ils avaient posé leurs sacs.¹³

Mais s'il n'aimait pas fréquenter de tels gueux, il aurait pu se pencher sur l'élite scientifique, celle qui maniait l'anthrax, qui répandait le choléra dans les zones rebelles, qui empoisonnait aux phosphates, des fous furieux de la science qui tue, si performants qu'ils s'en allèrent, l'indépendance venue, exporter leurs talents en Afrique du Sud. Bilan de cette guerre chimique : près de 900 morts, par empoisonnements causés par les Selous Scouts. Des experts en chimie, qui préparaient leurs potions mortelles à Bindura Fort, une base militaire où la police avait malgré tout quelques cellules à

⁹ Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia

¹⁰ "Appeal to Conscience by Christian Leaders", résumé dans Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia

¹¹ Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia, p. 82

¹² Racial discrimination and repression in Southern Rhodesia, p. 106 à 117

Douze pages pleines, recensant toutes les condamnations et exécutions qui ont eu lieu pour la seule période entre septembre 1973 et octobre 1975, et relatées dans le Rhodesia Herald, donc connus de tous

¹³ Revue Historia : "Les mercenaires, 1960-1980" ; N° spécial 1980

disposition.¹⁴ Ce sont des membres de la police en uniformes, choisis par les responsables provinciaux de la "Special Branch", qui étaient chargés de disséminer les poisons sur les vêtements ou dans la nourriture. Les camarades de David Coltart ne lui racontaient pas tout le soir à la veillée ! C'est avec cette armée, avec cette Special Branch, qu'a travaillé monsieur Coltart en tant qu'enquêteur criminel. Des purs criminels de guerre. Rien d'autre. On comprend aisément pourquoi les rapporteurs de "*Briser le silence*", dont faisait partie David Coltart, ont jugé inutile de se plonger à nouveau dans cette période très sombre de leur chère Rhodésie. Difficile d'être juge et partie pour certains.

Engagé volontaire pour avoir le choix des armes, nous a dit David Coltart. Pas d'autres choix ? Vichy où Londres ... ? Quand on a la défense des droits de l'homme dans le sang, peut-être l'engagement aux côtés des Africains : il devait bien se douter, le jeune David, qu'il y avait quelques injustices assez soutenues dans sa Rhodésie des années 1970, l'embargo international n'ayant pas été décrété par hasard. Quelques Blancs se sont engagés aux côtés des indépendantistes, ou ont tenté de faire émerger une autre Rhodésie, comme Guy Clutton-Brock, qui créa la Cold Comfort Farm Society, une ferme où Blancs et Noirs avaient le même statut, où tout le monde travaillait ensemble sur un pied d'égalité. Elle fut beaucoup visitée la ferme : par des étrangers qui venaient voir cette curiosité, par des hommes politiques, par des officiers de police aussi. Dissoute, la ferme, par le gouvernement de Ian Smith en 1971. Déchu de sa nationalité rhodésienne, Clutton-Brock, puis expulsé aussi sec en Grande-Bretagne, mais au moins il avait essayé autre chose, lui, autre chose que l'apprentissage des droits de l'homme à la section "enquête criminelle" de la BSAP. Arthur Guy Clutton-Brock sera d'ailleurs le seul Blanc inhumé à "l'Arpent des Héros", le sanctuaire des combattants nationalistes, une fois Mugabe au pouvoir.

Et même sans tenter le diable, il y avait peut-être le choix de l'exil, tout aussi volontaire, car avec un papa banquier comme l'était le papa de David Coltart, l'exil n'aurait pas dû être trop douloureux. D'ailleurs, sitôt son devoir accompli dans la BSAP, le jeune David s'en alla étudier en Afrique du Sud jusqu'en 1983. Il avait donc les moyens financiers pour s'en aller vivre ailleurs que dans sa belle Rhodésie natale. Car ça émigrerait fort dans cette Rhodésie vieillissante qui sentait la mort, et tout le monde ne choisissait pas l'option "défense coûte que coûte de la civilisation chrétienne". Des milliers de départs chaque année, avec un pic de 13 700 départs en 1978. De quoi casser le moral de Ian Smith. Tous les Rhodésiens n'avaient pas la même fougue que le jeune David Coltart pour défendre la patrie en danger. En août 2000, une fois commencées les réquisitions forcées des fermes, l'Agence France-Presse titra une dépêche « *L'exil ou l'engagement : le dilemme des Blancs.* »¹⁵ Changeons la date, redescendons en septembre 1975 quand le jeune David va s'enrôler, et titrons de nouveau : « *L'exil ou l'engagement: le dilemme des Blancs.* »

David Coltart a été nommé ministre en 2009. Il aura droit dorénavant à deux post-it : ministre, ardent défenseur des droits de l'homme ou ministre, ancien engagé volontaire dans la terrifiante police politique du régime rhodésien. Au choix. Et comme il a été nommé ministre de l'Éducation, il aura tout loisir de veiller à ce que l'histoire soit bien enseignée dans les écoles. Sans oubli, sans rature et sans trou noir.

On en a fini avec David Coltart, mais pas avec la fine équipe qui entoure Morgan Tsvangirai lors de la création du MDC. Il nous reste Eddie Cross et Roy Bennett.

Roy Bennett, ça va aller vite. Quand David Coltart entre dans la BSAP, Roy Bennett y est déjà. Entré en 1973, il a alors 17 ans, il quittera cette merveilleuse BSAP en juillet 1978. Cinq ans de service dans la BSAP, ce n'est plus la conscription ni un engagement volontaire, c'est un métier. Si David Coltart passe pour le champion des droits de l'homme dans les années 2000, Roy Bennett n'est présenté dans la presse que comme un ancien fermier. Oubliées aussi ses cinq années passées dans la police de Ian Smith. À la trappe ! On ne garde que le meilleur, planteur de café. Roy Bennett deviendra le trésorier du MDC. Nommé vice-ministre de l'Agriculture dans le gouvernement dirigé par Morgan Tsvangirai en 2009, il passe pour un spécialiste en agriculture. Ça tombe bien, ça colle mieux avec son ministère. Qu'aurait-on écrit sur lui s'il avait décroché le ministère de l'Intérieur ? Roy Bennett, un spécialiste de la sécurité et de la répression, ancien membre de la police politique de Ian Smith ? »

¹⁴ Chandré Gould : "South Africa's chemical and biological warfare programme 1981 - 1995". Une thèse d'août 2005

¹⁵ AFP : "L'exil ou l'engagement: le dilemme des blancs", Harare, 9 août 2000